



Notre jeunesse : un nouvel espoir



Aujourd'hui, la Cigogne s'exprimera, non pas pour faire entendre sa voix, mais pour porter celle de nos étudiants. Nous balayons d'un coup d'aile les (trop) nombreuses informations que nous entendons, celles qui disent tout et leur contraire, celles qui accusent les jeunes de faire les choses par effet de mode.

À notre jeunesse qui porte actuellement un lourd combat, nous vous félicitons. Après des années de silence et de semi-mépris, de solutions au rabais, vous avez décidé de faire entendre votre colère. Si demander doucement ne suffit pas, alors il faut hurler : une leçon que vous avez apprise et appliquez. Une leçon qui n'appartiendra pas au passé tant que le dialogue social restera brisé et que les décisions continueront

d'être prises sans l'avis du peuple.

Vous qui continuez malgré les tentatives de rabaisser votre colère à une manipulation, qu'on accuse d'être des pantins incapables de se rendre compte des choses ou de décider par vous-même ;

Vous qui continuez de faire porter votre voix en dehors des heures de cours, durant la fin de semaine et les vacances, prouvant bien la bêtise de ceux qui clament que vous faites ça pour sécher ;

Vous qu'on tente de museler, qu'on blesse et qu'on mutile, dont on casse le corps sous prétexte de casse matérielle mais qui continue de rugir ;

Vous qui en avez assez de voir l'espoir d'un avenir radieux s'éloigner, dont on conditionne la réussite à des formations et diplômes dont l'accès relève du parcours du combattant ;

À vous, nous disons merci. Merci de nous redonner espoir, merci de montrer que la lutte

*Défendre les étudiants ou les paubelles,
une question de priorités...*

*Nous ne
passerez pasas!!*



continue, qu'on aura beau tenter de nous distraire, de noyer notre cerveau d'informations aussi rapides qu'oubliables ou de rêves rendus ultra-réalistes grâce à l'IA, nous ne nous laisserons pas avoir.

Merci d'être notre jeunesse : celle qui est notre futur, nos rêves et nos espoirs. Quand bien même nos façons de parler diffèrent, tout comme nos modes ou nos loisirs, nous portons la même volonté : celle de vivre une vie meilleure, sans se faire exploiter.

La Cigogne refuse de prendre la parole à votre place. Nous ne sommes pas là pour récupérer, mais pour vous soutenir.

Aussi, nous souhaitons rappeler vos revendications :

- La hausse du personnel enseignant et administratif, qui ne doit pas être corrélée avec un recrutement au rabais ;
- Une réduction du nombre d'élèves par classe, afin de permettre à chacun d'apprendre dans les meilleures conditions et de recevoir l'aide dont il a besoin, selon ses appétences et compétences ;

- Une réduction du temps de cours quotidien, afin de permettre d'assimiler et de travailler leurs devoirs ;

- L'amélioration du matériel et des bâtiments, dont certains sont tellement dégradés qu'il est impossible d'apprendre correctement, puisque les températures sont frigorifiques en hiver et caniculaires en été.

- Une amélioration du système d'orientation « Parcoursup », dont la sélectivité freine certains et dont l'évaluation se base sur la notation du collègue et lycée, dont le fonctionnement diffère parfois totalement des filières de l'enseignement supérieur.

Nous invitons nos adhérents, sympathisants et ceux des autres organisations syndicales à apporter leur soutien lors des manifestations et mouvements à venir.

Mais nous invitons également toutes et tous à prendre le relais de notre jeunesse ce 5 novembre, pour nos revendications salariales et pour défendre nos conditions de de travail.

Toutes et tous en grève !

Wissembourg-plage

Travailler les pieds dans l'eau, vous en rêviez ? Les agents du SIP de Wissembourg l'ont testé pour vous ! Il suffit d'un épisode de grêle estival et d'un bâtiment vieillissant pour que celui-ci commence à prendre un air marin. Avec de l'eau dégoulinant du plafond et un chauffage déjà peu efficace en temps normal, il suffit de fermer les yeux pour que les grisailles de ce début d'automne prennent un air d'embruns. Et avec les câbles rencontrant les fuites d'eau, on a même les anguilles électriques qui viennent faire une visite. Que demander de plus ?

Le sujet a été évoqué dans les instances. Le déménagement qui était envisagé, dans un autre bâtiment dans la même rue, n'est pas encore du tout d'actualité. La Cigogne espère que des solutions satisfaisantes seront trouvées

dans l'intervalle, si possible avant qu'il ne pousse des nageoires à nos camarades wissembourgeois.



Facturation électronique, le choix du tout privé sans souveraineté aucune sur les données

Pour respecter la directive européenne sur la facturation électronique, la France a décidé de déployer le dispositif en deux vagues :

- au 1er septembre 2026, toutes les entreprises doivent pouvoir recevoir des factures électroniques, les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire doivent aussi en émettre,

- au 1er septembre 2027, les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises doivent elles aussi en émettre.

Le seul pays européen qui avait une expérience en la matière est l'Italie qui l'a mis en place depuis 2014 pour le public et 2019 pour le privé. Notre gouvernement aurait pu s'en inspirer : l'Italie dispose d'une plateforme publique unique gérée par l'Agenzia delle Entrate (l'administration fiscale) qui fonctionne donc depuis 7 ans pour tous.

Disposant d'une administration fiscale centralisée et dotée d'agents aux compétences reconnues, à savoir la DGFIP, la France aurait pu choisir la même voie. Que nenni, elle a préféré confier intégralement la gestion des plateformes de facturation électroniques au privé.

À ce jour, 147 plateformes sont agréées, dont 29 % n'ont pas leur siège social en France, certaines étant même hors Union Européenne, et même dans des paradis fiscaux (Chypre...).

Ce choix pose la question de la fragilité de la sécurisation des données au regard des récents piratages. Les récents vols de données ont été commis, au moins pour partie, en raison de l'existence de multiples accès externes accordés à des personnes ne faisant pas partie de la DGFIP.

Le choix d'un modèle tout privé sans aucune maîtrise des données collectées par une plateforme publique sécurisée laisse craindre un risque fort pour les données déposées par les entreprises. Cette crainte est accrue par le nombre non négligeable de plateformes qui ne sont pas domiciliées en France.

Pourtant le choix de l'Italie a été suivi par

plusieurs pays européens : Croatie, Pologne, Roumanie par exemple.

La CGT Finances Publiques regrette que, par choix idéologique, le gouvernement ait décidé une externalisation de plus.

Les attaques dont a été victime la DGFIP démontrent bien que ces choix d'externalisation couplés à une réduction des moyens matériels et humains et une gouvernance idéologique et bornée conduisent à une grande fragilité des systèmes d'information.

Le discours sur la souveraineté numérique du gouvernement ne résiste pas à la réalité, y compris lorsqu'il s'agit des données de millions d'entreprises françaises qui pourraient être soumises à des vols ou des collectes à des fins d'espionnage industriel ou commercial.

La CGT Finances Publiques exige de toute urgence l'exclusion des plateformes non domiciliées en France ainsi qu'une pause dans la mise en place de la facturation électronique afin de vérifier que le processus est bien maîtrisé et contrôlé.

En outre, elle demande la construction d'une plateforme unique contrôlée par des services internes à la DGFIP, en nombre suffisant et avec les moyens nécessaires.

librement inspiré d'une publication de notre site national

Le nouveau projet européen de dumping social, le « 28ème régime »

Présenté comme une simplification pour les entreprises, le projet de « 28ème régime » des sociétés (dit « EU Inc. ») vise à créer un nouveau cadre juridique à l'échelle européenne. Ce projet qui sera présenté au Parlement Européen permettra aux entreprises européennes d'opter pour un régime juridique facultatif à celui de leur pays (l'union européenne étant composé de 27 États, il s'agirait là du 28ème État, virtuel), soit un droit

supranational plus favorable aux entreprises que le droit national. Si le texte prévoit la dématérialisation des registres du commerce, la création et la suppression d'entreprises en 24 heures, elle créerait également un nouveau droit des affaires, de nouvelles règles des faillites ainsi qu'une fiscalité et un droit du travail alternatif. En clair, un projet de création de « statuts européens » qui permettra aux entreprises d'échapper aux « contraintes » légales nationales, dont à celle du code du travail.

Une entreprise pourra ainsi être enregistrée en Irlande, exercer son activité économique en France et appliquer le droit européen du 28ème État, plus avantageux pour elle. Les syndicats redoutent donc que la mise en place de ce nouveau régime entraîne en contrepartie une pression à la baisse sur les salaires et une détérioration des conditions de travail et des droits collectifs des travailleurs.

Il ne s'agit hélas pas de la première tentative de la commission européenne de « libéralisation économique » par la création de statuts européens au niveau juridique et social. Parmi les tentatives avortées, il y eu un statut de société européenne adopté en 2004 par les entreprises allemandes afin de contourner l'obligation de cogestion avec les salariés ainsi qu'en 2008 un projet de société privée européenne abandonné en 2014 faute d'accord entre États ainsi qu'en 2016 un projet de société

unipersonnelle à responsabilité limitée (SUP). Sans parler de la directive européenne dite « Bolkenstein » qui prévoyait il y a 20 ans le « principe du pays d'origine » : en application de ce projet, le fameux « plombier polonais » aurait pu exercer son activité en France en appliquant le droit du travail et les règles de son pays d'origine et non ceux du pays où le service était réellement effectué, entraînant une sacrée concurrence entre salariés. Résultat : 40 000 manifestants à Strasbourg le 11 février 2006 pour dénoncer ce projet de libéralisation des services dans l'union européenne et rejet du projet initial !

La section CGT Finances Publiques 67 était donc présente ce mardi 20 octobre 2026 devant le Parlement Européen aux côtés des représentants de l'intersyndicale européenne pour s'opposer à ce projet soutenu par les têtes pensantes des grandes entreprises mais combattu par la plupart des syndicats. Car, sous couvert de simplification des normes administratives, il s'agirait pour les entreprises d'un paradis social et fiscal européen.

Pour la CGT, changer le cadre juridique ne doit pas permettre d'échapper aux droits collectifs des salariés. Elle s'oppose donc à ce cheval de Troie qui permettra un dumping social au détriment des salariés. Car qui dit moins de « contraintes » pour les entreprises, dit aussi moins de rentrées d'argent dans les caisses des salariés et dans celles des services publics.

JE ME SYNDIQUE à la
CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat
par l'intermédiaire du
correspondant

ou au secrétaire :

Gilles STREICHER

PCRP Strasbourg

10 RUE SIMONIS, 67100 STRASBOURG

Tél : 03 90 41 20 07 ou (0049) 176 7666 49 43

